Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Publié le

ID: 021-200048544-20221018-2022_20-BF



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Bureau du 18 octobre 2022 Délibération n° 2022-20

Objet de la délibération : subvention exceptionnelle

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Amandine MONARD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Bureau: 15

Nombre de membres présents : 9

Date de convocation: 12 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux le dix-huit octobre à dix heures trente minutes, les Membres du Bureau du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Patrick MOLINOZ, Laurence PORTE, Jean-Michel PÉTRÉAU, Florence DELARUE, Catherine SADON, Eveline DELOINCE, Hervé LOUIS, Amandine MONARD, Jean-Marie VIRELY.

Membres excusés : Maryse BOLLENGIER, Pierre POILLOT, Patrick SEGUIN, Alain BÉCARD, Thierry JEAN, Samuel GALAUD.



www.auxoismorvan.fr

03 80 49 65 09

13 rue de l'hôtel de ville 21350 Vitteaux







Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Publié le

ID: 021-200048544-20221018-2022_20-BF

0_

A la suite d'une enquête réalisée en 2021 auprès des producteurs « Auxois Naturellement » et des producteurs locaux, il a été décidé d'accompagner la relance de la démarche des « Productions Auxois naturellement ».

Par décision en date du 15 décembre 2021, le Bureau du PETR a validé la proposition de relance selon les axes et étapes suivants :

- Définir « l'ADN » de la marque en travaillant sur son identité : il s'agit notamment de s'accorder sur ses valeurs, ses critères qualités, ses critères de lieux de production-transformation, ses moyens de commercialisation, son impact environnemental et social. Cette étape clé permettra de créer une charte d'engagement commune et la création des statuts de l'association.
- Définir le plan d'actions à 2 ans et 1 an et la stratégie de communication
- Recenser les circuits de distribution utilisés par chacun et mettre en place la nouvelle politique commerciale souhaitée
- Réalisation des évènements et des actions retenues

Le 6 juillet dernier s'est tenu à Vitteaux une assemblée générale constitutive et la création de l'association « Les Producteurs et Artisans Auxois naturellement », ainsi que la constitution du Bureau de l'association, présidée par Jérôme MASSÉ, viticulteur à Villaines-les-Prévotes. L'objet de cette association est de mettre en valeur le savoir-faire de nos producteurs locaux et de faire découvrir les richesses du terroir de l'Auxois Morvan, notamment en menant des actions de promotion.

Afin d'accompagner cette relance de la démarche et de la marque, et outre l'accompagnement du PETR au travers de la mise à disposition d'un temps de la Chargée de mission projet Alimentaire Territorial et économie de proximité du PETR, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association afin de lui permettre de constituer une première trésorerie dans l'attente de la mise en œuvre d'actions collectives et/ou de vente de produits dans le cadre d'événements spécifiques (soirs de marchés, foires...). Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 500€.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour: 8*

Contre:

Abstentions :

- * Jean-Marie VIRELY ayant quitté la séance avant le vote
 - 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Producteurs et Artisans Auxois naturellement ;
 - 2) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65738 du budget principal SYMPAM 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ

Président du Pôle déquilibre Térritorial et Rural du Pays de Pauxols Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, Madame la Trésorière de Venarey-les Laumes.